

Le Champlain

du Syndicat de Champlain (CSQ)

Improvisation imposée

Catégorie : Go ! Go ! Go !
Nombre de joueurs : Un ministre qui conduit un bulldozer et 2 528 salariées et salariés qui se retrouvent sur le côté
Temps : Trop long mandat

Une fois de plus, nous faisons face à un ministre de l'éducation qui a affirmé qu'il consulterait le personnel de l'éducation, mais qui, malheureusement, ne le fait pas. Bien au contraire, il improvise au gré de ses croyances, dirait-on, sans réfléchir aux impacts de ses décisions sur le personnel, tout particulièrement sur le personnel de soutien scolaire qu'il ne prend même pas la peine de nommer.

Pourtant, le ministre Roberge est venu à la rencontre des membres du conseil fédéral de la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ) avant les élections. Force était de constater qu'il connaissait bien mal ce personnel de l'éducation. Comme s'il n'avait pas travaillé avec du personnel de soutien dans son école...

On aurait pu croire qu'il aurait fait ses devoirs après cette rencontre. Mais ce n'est pas le cas. Croit-il inclure le personnel de soutien quand il dit qu'il y aura plus de professionnels ? Soit il mélange les genres ou bien il ne considère pas le personnel de soutien et agit alors avec mépris.

Dans *La Presse+* du 27 octobre 2018, Patrick Lagacé citait le ministre : « Je suis pressé de commencer, mais je n'arrive pas avec un

Suite en page 4

Au Syndicat de Champlain, nous ne sommes pas parfaits, mais nous sommes à l'écoute, nous nous remettons en question et nous changeons nos façons de faire au besoin.

Vous nous écrivez beaucoup et sachez que vos commentaires, mêmes ceux envoyés sur les réseaux sociaux, sont pris en compte. « Pourriez-vous nous envoyer moins de communications papier et nous les envoyer en version électronique ? » Cette question revient de façon cyclique et j'utilise donc cet espace pour en discuter avec vous.

Vous pensez à l'environnement, bien sûr, et vous nous donnez l'exemple de vos collègues qui, sitôt lus, mettent les documents au recyclage. D'autres nous disent qu'en 2019, il serait temps d'utiliser les supports numériques ou le portail pour interpeller les membres.

J'insiste, cette question est importante et oui, nous avons remis plus d'une fois en question nos pratiques. S'il y a bien une organisation syndicale au Québec qui s'est remise en question quant aux communications, c'est bien nous ! Et nous continuerons de le faire.

La question a d'ailleurs été abordée lors des congrès de Champlain en 2014 et en 2017. Sondage auprès des membres, groupes focus, débats : nos pratiques actuelles sont basées sur le résultat de ces consultations ainsi que sur les orientations votées par les personnes déléguées.

Alors, pourquoi encore autant de papier ? Premièrement, il faut savoir que le Syndicat n'a pas accès aux portails des commissions scolaires et encore moins aux adresses courriels qui appartiennent aux employeurs.

Encore des publications papier !?

L'édito du Président



D'ailleurs, puisqu'il s'agit de leur propriété, ils y ont accès en tout temps. Nous demandons les courriels personnels des personnes déléguées en début d'année, mais serait-ce réaliste de procéder ainsi pour l'ensemble des 11 000 membres ?



Lors d'un sondage réalisé par la firme Léger pour le congrès de Champlain en 2017, les résultats révélèrent que le journal *Le Champlain* était l'outil le plus utilisé par les membres (87 %), avant même le site Internet (44 %) et même bien avant Facebook (26 %). Dans un groupe focus, toujours en prévision du congrès, il a été mentionné que, minimalement, nos publications servent aussi à rappeler aux membres qu'ils sont syndiqués et leur indiquent où aller chercher de l'information quand ils en ont besoin. Déposer des documents et des publications sur le site Internet aurait-il le même effet ? Les membres consultés lors des congrès estimaient que non.

Nous avons toutefois réduit drastiquement l'envoi des autres documents papier via le courrier syndical au cours des dernières années et nous poursuivons nos efforts en ce sens. Parions que nous nous pencherons de nouveau sur la question au congrès d'avril 2020. Après tout, c'est ça être à l'écoute de ses membres !

Éric Gingras

Citoyens, citoyennes en herbe !

Une définition commune du vocabulaire utilisé constitue la base d'une discussion constructive... et aussi connaître minimalement ce dont on parle ! Imaginez : en appliquant ces deux principes, on pourrait aller jusqu'à parler de politique ou de religion dans nos soupers sans risquer de craindre l'apocalypse ! Je blague, mais l'écoute, l'empathie et la vérification des sources, tout ça s'apprend.

CIVIX est un organisme à but non lucratif et non partisan qui travaille justement sur ces éléments dans les milieux scolaires. L'organisme offre gratuitement une panoplie d'ateliers en ligne et se déplace même dans les établissements pour permettre aux jeunes d'y voir plus clair dans le flot d'informations auquel ils sont soumis, notamment via les réseaux sociaux. En plus de les initier aux subtilités du vocabulaire politique, CIVIX stimule leur intérêt quant aux droits et à la responsabilité citoyenne.

Avec la campagne électorale fédérale qui approche, le programme « Vote étudiant » offre la chance aux jeunes de se mobiliser et de participer à des ateliers motivants qui peuvent même avoir un impact sur les différents partis mis au jeu. Le programme « Fil de pensée » a pour but d'illustrer comment les médias peuvent influencer notre opinion et influencer sur les différents enjeux de société. Leur vidéo « L'échiquier politique » est un petit bijou pour expliquer le vocabulaire relatif aux allégeances politiques.

Enseignantes, enseignants et intervenants en milieu scolaire, vous trouverez des ressources et des outils utiles pour susciter l'intérêt des élèves à actufute.quebec.

Sandra Boudreau
Coordonnatrice



Fonds Robert-Ferland

Quatre bourses de 1 000 \$

Le Syndicat de Champlain offre quatre bourses de 1 000 \$ pour encourager des jeunes de 16 ans et plus à terminer leurs études (DES ou DEP).

Si vous pensez qu'un étudiant mérite cette bourse, remplissez un formulaire d'inscription et remettez-le au Syndicat avant le 10 juin 2019. Consultez l'onglet « Fonds Robert-Ferland » qui se retrouve dans chaque section (enseignante ou soutien) de notre site Internet à syndicatchamplain.com, vous y trouverez le formulaire ainsi que de l'information pertinente.

Pour s'assurer que le montant sera remis à un étudiant méritant, vous

aurez à composer un texte d'une demi-page pour expliquer les raisons pour lesquelles la bourse devrait lui revenir.

L'étudiant, quant à lui, devra rédiger un texte d'une demi-page appuyant sa candidature.

L'étudiant devra présenter une preuve d'admission à temps plein à un DEP ou à l'éducation des adultes à la prochaine rentrée scolaire.

La liste des personnes choisies par le comité de sélection sera mise en ligne sur notre site durant l'été. Les gagnants seront contactés durant l'été.

Éric Villeneuve
Secrétaire-trésorier

Soirées de fin d'année

Avez-vous réservé votre billet ?

**Sections des Patriotes
(enseignants et personnel de soutien)
et Marie-Victorin
14 juin 2019**

Détails et réservation sur notre site à syndicatchamplain.com, sous l'onglet « Inscriptions ».



**Section Salaberry et
de la Vallée-du-Suroît
(personnel de soutien)
7 juin 2019**

Détails et réservation par téléphone au 450 371-7407 ou encore par courriel à mprimeau@syndicatdechamplain.com ou mmarois@syndicatdechamplain.com

Improvisation imposée

Le billet de Mireille



bulldozer. Il va falloir écouter le monde – les parents, les profs, les employés de soutien, les directions d'école. » C'était tout juste après son élection. Oh là là !

Il a commencé par les maternelles 4 ans. Qui a été consulté ? Pas le personnel de soutien en tout cas. Pire, le premier ministre, pour appuyer son ministre de l'Éducation, a dit en chambre : « Vous avez le choix entre une garderie avec deux tiers d'employés qui sont des techniciens de garde [sic], ou une maternelle 4 ans, des enseignants avec toute l'équipe de spécialistes de l'école primaire », rapportait Charles Lecavalier, dans *Le Journal de Québec*, le 14 février dernier.

Que dire ? Ce n'était certes pas une façon d'exprimer sa reconnaissance envers le personnel de soutien en cette journée de la Saint-Valentin !

Nous le savons, la pénurie de locaux dans les écoles est bien réelle, n'en déplaise au ministre. Et si, par chance, des espaces sont disponibles pour accueillir des classes de maternelle 4 ans, ils sont inadaptés à cette clientèle. Absence de toilettes, poignées de porte dont la hauteur ne convient pas, escaliers à monter. Sans compter qu'il faudra ajouter une marche supplémentaire aux autobus ou alors engager des « bourreurs d'autobus » !

Et en ce qui concerne la bonification

du parascolaire au secondaire, qui a été consulté ? Pas le personnel de soutien en tout cas. Ces heures quotidiennes additionnelles auraient pu être dédiées expressément et exclusivement aux techniciens en loisirs. Or, dans les règles budgétaires, ils sont nommés, certes, au même titre que d'autres classes d'emploi.

Puis, il y a les récréations rallongées. Qui a été consulté ? Pas le personnel de soutien en tout cas. Vingt minutes plutôt que quinze par récréation. Il n'y a rien là pour appeler sa mère, diront certains. Eh bien oui ! Car si ces cinq minutes supplémentaires s'en vont dans la cour des enseignantes et des enseignants, pour les éducatrices en service de garde majoritairement, il y aura un impact certain.

Pour plusieurs d'entre elles, cela se traduira par cinquante minutes en moins par semaine sur leur paye. Sachant qu'elles doivent déjà conjuguer avec des horaires brisés, qu'elles font souvent bien en-deçà de 35 heures/semaine, c'est un coup de pelle sur la gueule.

Le ministre, dans son « Go! Go! Go! Si j'y crois, c'est que c'est bon ! », fait fi de ces réalités et ça, c'est conduire un bulldozer.

Mireille Proulx
Coordonnatrice



Rappel – Séance d'information sur l'assurance-emploi

Personnel enseignant – sections Marie-Victorin et des Patriotes :
Mercredi 29 mai 2019 à 16 h 30
au bureau du Syndicat de Champlain
(7 500, chemin de Chambly)

Personnel de soutien – section des Patriotes :
Mercredi 29 mai 2019 à 19 h 30
au bureau du Syndicat de Champlain
(7 500, chemin de Chambly)

les grands explos

sur la route des cultures

ABONNEMENT

- 1 Corée du Sud
- 2 Islande
- 3 Éthiopie
- 4 Nouvelle-Zélande
- 5 Colombie
- 6 Danemark et Normandie

HORS-SÉRIES

Paris hors-série classique
Taiwan hors-série découverte

sur la route des cultures

▼ saison 2019 | 2020

▼ ciné-conférences racontées par les explorateurs

offre exclusive
Syndicat de Champlain

abonnez-vous
à 6 ciné-conférences
racontées par les explorateurs

votre tarif
abonnement **91,50 \$**

tarif sans
abonnement **138 \$**

code promo : **CHAMPLAIN**

514 521-1002
1 800 558-1002

* Dans les salles participantes.

Vivre dignement

L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) a publié tout récemment une note socio-économique intitulée *Le revenu viable 2019 et les situations de pauvreté - Données pour différentes localités du Québec*. Indiquons tout de suite que « le revenu viable est un indicateur de revenu, conceptualisé par l'IRIS en 2015 [...] dans le but d'évaluer un niveau de revenu suffisant pour permettre de vivre dignement [...] ».

Pour établir le revenu viable 2019 d'une famille type, plusieurs données sont prises en compte, notamment la mesure du panier de consommation (MPC), considérée comme le seuil officiel de la pauvreté au Canada, et le panier de biens et services.

Tout un écart !

Ainsi, à la lecture de cette note, on apprend donc qu'une famille de deux adultes et de deux enfants vivant à Montréal, en tenant compte uniquement de la mesure du panier de consommation, devrait pouvoir se débrouiller avec un revenu annuel de 39 429 \$ après impôts. Pourtant, si on se fie au calcul du revenu viable 2019, qui prend en compte plusieurs éléments de mesure rappelons-le, on parle plutôt d'un revenu annuel familial nécessaire de 58 166 \$.

Pour un ménage monoparental comprenant un adulte et un enfant, on considère, avec la MPC, qu'il faut un revenu annuel de 19 714 \$ à Montréal. Avec le calcul du revenu viable, il faut plutôt 37 435 \$!

Vous le constatez, l'écart entre les deux mesures de calcul est fort important. Pourquoi s'y attarder ? Parce qu'il représente la différence, justement, entre un calcul économique unidimensionnel et un indice qui tient compte de facteurs et de dimensions non essentiels strictement parlant, certes, mais tout de même importants à l'échelle d'une vie. Par exemple, le revenu minimum selon la MPC évacue les petits spéciaux au resto le vendredi soir et freine la participation à des activités sociales. On magasine aux comptoirs

vestimentaires; on fait une croix sur des vacances ou des sorties en famille. Bref, on calcule toujours en fonction de la fin du mois, on cherche souvent son souffle. On ne parle pas ici de grande pauvreté, on parle de précarité et d'insécurité financière.

Il faut en parler !

Les membres du personnel de soutien scolaire gagnent un salaire annuel moyen de 28 000 \$ avant impôts. Une surveillante d'élèves au primaire est rémunérée 22,35 \$ de l'heure au maximum de l'échelle, mais elle travaille en général de 7 à 15 heures par semaine uniquement, à l'intérieur d'un horaire brisé.

Une éducatrice en service de garde (classe d'emploi qui représente 45 % du personnel de soutien scolaire au Syndicat de Champlain) gagne au maximum 24,22 \$ de l'heure, soit quelque 44 000 \$ brut, soit environ 28 000 \$ net... si elle travaille 35 heures par semaine. Toutefois, 68 % des postes en SDG ont moins de 26 h 14 de travail par semaine.

Pour les techniciennes en éducation spécialisée, en informatique - classe

principale, en travail social, arrivées tout en haut de l'échelle, on parle de 33,61 \$ de l'heure, 60 000 \$ brut par année... toujours en fonction d'un horaire de 35 heures par semaine, ce qui est rare en milieu scolaire.

Pourquoi en parler maintenant ? Parce que les consultations en vue des négociations pour le renouvellement de nos conventions collectives débiteront sous peu et on y parlera de salaire.

Au Syndicat de Champlain et dans nos instances nationales, il faudra être solidaires des plus bas salariés. Comme le disait si bien récemment, Guylaine Bachand, la vice-présidente de la section du soutien des Patriotes à Champlain : le personnel de soutien a pour mission de s'assurer que les enseignantes et les enseignants puissent enseigner !

Mireille Proulx
Coordonnatrice



Photo : shylersher/123rf.com

